



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

Cabinet du Directeur académique

Réf : FF/VLS/670

Tél : 05 56 56 36 21

Mél : dsden33-cabinet@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, le 6 octobre 2021

30, cours de Luze
BP 919
33060 BORDEAUX Cedex

Monsieur le Député,

Votre courrier du 20 septembre 2021 m'étant parvenu le 29 septembre, il me semble nécessaire de vous répondre sans tarder et de préciser le sens de mes propos du 13 septembre, tenus en présence de madame la Rectrice.

A la rentrée 2021, nous avons constaté au plan national une augmentation de 15 % du nombre de notifications produites par les MDPH. Dans notre académie, cette forte hausse s'est également confirmée. Le département de la Gironde connaît toutefois dans ce contexte une situation singulière avec une augmentation de +30% du nombre d'élèves notifiés.

En conséquence, il nous faut sans aucun doute veiller à ce que les familles soient à l'avenir mieux conseillées et mieux accompagnées par les équipes, notamment lors de leurs premières démarches et si possible en lien étroit avec les professionnels de santé. Nous avons donc décidé en septembre d'expérimenter dans plusieurs circonscriptions de la Gironde une nouvelle procédure qui sollicite plus directement l'expertise des enseignants spécialisés des pôles ressource. Cette méthode de travail a été présentée le 23 septembre à tous les partenaires invités au Conseil départemental de Suivi de l'Ecole Inclusive de la Gironde. Elle vise à améliorer la qualité des dossiers adressés à la MDPH. Nous mesurons les premiers effets positifs de cette démarche qu'il nous faudra évaluer régulièrement afin d'en garantir l'efficacité à long terme.

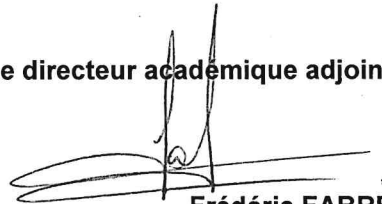
Ces premières mesures ne nous dispensent pas d'engager sur ce sujet, en étroite liaison avec tous nos partenaires et avec le soutien des élus, une réflexion rigoureuse et une analyse exigeante. En effet, pour donner tout son sens à la nécessaire bonne gestion des moyens mis en œuvre dans ce domaine et pour améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap, il nous faut actionner simultanément plusieurs leviers : une meilleure formation de tous les professeurs et des AESH, un accompagnement de proximité pour renforcer et coordonner le collectif au sein des écoles et des établissements, un renforcement du partenariat avec les services médico-sociaux et les services de soin.

Il nous est également indispensable d'associer étroitement les familles au suivi du parcours de leurs enfants. A cet égard, nous leur devons toutes les informations nécessaires à l'instauration d'une confiance sans faille. C'est pourquoi nous faisons preuve de la plus grande vigilance pour intervenir et régulariser au plus vite chaque situation d'élève non accompagné lorsqu'elle nous est signalée.

Je souhaite, monsieur le Député, que nous puissions faire progresser encore la politique que nous menons ensemble en faveur des élèves et des jeunes les plus fragiles pour permettre à chacun d'accéder pleinement aux apprentissages et de s'insérer sans difficulté, au terme de leur parcours, socialement et professionnellement.

Restant à votre écoute,

Le directeur académique adjoint



Frédéric FABRE

Monsieur le Député
Loïc PRUD'HOMME
281 route de Toulouse
33140 Villenave-d'Ornon